

# Commission Agro Ecologie

Rennes, le mercredi 25 mars 2020







### Ordre du jour :

- Etat d'avancement de l'instruction et des paiements des campagnes 2015 à 2018,
- Engagements 2019 et calendrier,
- Etat d'avancement de la maquette 2015/2020,
- Préparation de la campagne 2020 (possibilités règlementaires de prolongations annuelles, estimation des besoins, hypothèses)
- Hypothèses campagnes 2021
- Evaluation MAEC BIO programmation 2015/2020
- Questions diverses,





# Etat d'avancement par campagne

### Campagne 2015 à 2018 :

☐ Instruction et Paiement ⇒ terminés à quelques dossiers prêts

### Campagne 2019:

- Instruction des nouveaux engagements 2019 : démarrée en octobre 2019. A l'exception des prolongations annuelles de MAB, les engagements juridiques et comptables sont de 5 années.
  - ⇒ Réalisée à 90 %
- ☐ Paiement à partir de mars 2020
  - ⇒ Ordonnancement de 87% des paiements pour le 5 mars

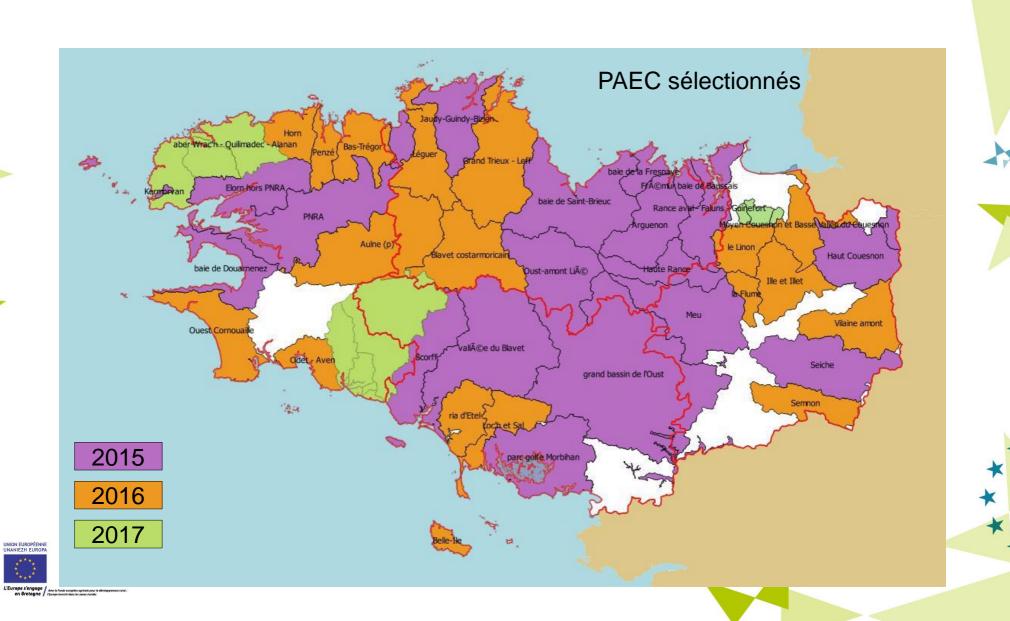






# Bilan de la campagne 2019

Pas de nouveaux PAEC en 2019



# Campagne 2019

Source ISIS 16 mars 2020

	Engagement	Quantités à	Quantités à	Nombre
Dispositif	prévisionnel	engager 5 ans	engager 1 an	contrats
BIO_CAB	9 261 596 €	7 140	0	325
BIO_MAB	2 904 832 €	2 561	4 819	490
MAEC_API	205 695 €	2 299	0	10
MAEC_LOC_LP	508 473 €			81
MAEC_LOC_S	1 061 284 €	1 063	0	133
MAEC_PRM	166 050 €	173	0	27
MAEC_SPE	6 170 572 €	7 439	0	127

Maquette prévisionnelle 2019

MAJ à faire

****	
Europe s'engage	

Financeur	<b>Engagement total</b>	MAEC	CAB	MAB
AELB	3,6	1	2,6	C
AELB				
<b>Ecophyto</b>	0,145	0	0,145	C
CRBR	1	0	0	1
MAA	10,75	5	5,75	C
PITE	0,8	0,8	0	C
FEADER	4,4	0,7	1,7	2
Total				
général	20,7	7,5	10,2	3



#### Source ISIS 25 février 2020

Campagne	2015	2016	2017	2018 <b>1</b>	OTAL
BIO_CAB	1 987 328 €	3 906 383 €	5 183 595 €	6 055 555 €	17 132 861 €
BIO_MAB	2 857 551 €	3 077 105 €	3 231 312 €	3 138 381 €	12 304 349 €
MAEC_API	234 990 €	249 942 €	238 873 €	223 328 €	947 133 €
MAEC_PRM	256 130 €	255 343 €	285 450 €	298 948 €	1 095 871 €
MAEC_LOC_S	585 096 €	1 209 959 €	1 993 785 €	2 079 722 €	5 868 562 €
MAEC_SHP	43 889 €	43 889 €	43 889 €	43 658 €	175 323 €
MAEC_LOC_LP	3 570 €	71 303 €	404 692 €	495 030 €	974 595 €
MAEC_SPE	14 224 954 €	20 858 198 €	23 800 134 €	24 407 219 €	83 290 506 €
TOTAL	20 193 507 €	29 672 123 €	35 181 728 €	36 741 841 €	121 789 199 €

Les paiements concernent la 1<sup>ère</sup> annuité d'un contrat engagé au cours de l'année, ainsi que les annuités des contrats engagés les années précédentes

Ex : paiement 2018 : 1<sup>ère</sup> annuité des contrats 2018 + 2<sup>ème</sup> annuité des contrats 2017 + 3<sup>ème</sup> annuité des contrats 2016 + 4<sup>ème</sup> annuité des contrats 2015



# Synthèse des engagements 2015/2019

<b>Engagement Total</b>	Quantité engagée 5 ans	
1 882 545 €	17 931	ruches
2 054 500 €	2 057	UGB
46 298 445 €	34 631	ha
21 637 443 €	19 285	ha
14 962 941 €	14 193	ha
22 134 297 €	23 237	ha
27 847 911 €	39 810	ha
829 682 €	1 242	ha
48 167 902 €	53 460	ha
14 903 768 €	18 587	ha
8 717 737 €	15 828	ha
3 010 602 €	3 666	ha
2 930 577 €	950 771	ml
9 770 048 €	26 586	ha
354 170 €		
225 502 567 €		
	1 882 545 € 2 054 500 € 46 298 445 € 21 637 443 € 14 962 941 € 22 134 297 € 27 847 911 € 829 682 € 48 167 902 € 14 903 768 € 8 717 737 € 3 010 602 € 2 930 577 € 9 770 048 € 354 170 €	$2\ 054\ 500\ €$ $46\ 298\ 445\ €$ $34\ 631$ $21\ 637\ 443\ €$ $19\ 285$ $14\ 962\ 941\ €$ $14\ 193$ $22\ 134\ 297\ €$ $23\ 237$ $27\ 847\ 911\ €$ $829\ 682\ €$ $1\ 242$ $48\ 167\ 902\ €$ $14\ 903\ 768\ €$ $8\ 717\ 737\ €$ $15\ 828$ $3\ 010\ 602\ €$ $2\ 930\ 577\ €$ $950\ 771$







# Synthèse des engagements 2015/2019 : focus bio

En 2015, les engagements ont été réalisés sur 1,2,3,4 ou 5 années, selon l'historique 2007-2013. Les années suivant la fin de l'engagement, une prolongation annuelle a pu être proposée pour les MAB (selon les règles de la campagne en cours).

Ainsi, en 2019, environ 24 000 ha sont engagés en MAB et environ 35 000 ha en CAB

Dispositif	Année	Engagement	quantité engagée 5 ans	quantité engagée durée réduite
CAB	2015	6 884 722 €	3 251	5 203
CAB	2016	11 332 330 €	10 120	0
CAB	2017	9 005 483 €	6 967	0
CAB	2018	9 068 445 €	6 893	0
CAB	2019	10 176 903 €	7 793	0
	TOTAL	46 467 882 €	35 025	5 203

Dispositif	Année	Engagement	quantité engagée 5 ans	quantité engagée durée réduite
MAB	2015	10 918 200 €	9 208	8 854
MAB	2016	2 587 933 €	2 783	1 779
MAB	2017	2 738 485 €	2 500	3 008
MAB	2018	2 524 017 €	2 232	4 499
MAB	2019	3 072 011 €	3 159	4 410
UN/	TOTAL	21 840 646 €	19 881	

# Evolutions de la maquette

### M10 - Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC)

en M€						
	Ma	aquette initiale	Maqu	uette actualisée	notifié 2015-2019	solde 2020
FEADER		63		78,	7	0,17
Etat (MAAF)		44,7		44	,4 41,4	5 2,95
Etat Interieur					41,4	2,93
Région Bretagne		14,63		20,4	19,60	0,77
Agence de l'Eau LB		16		19	,5 19,2	2 0,3
CD22		1			1	1 0
CD29		1,15		1,	5	0,15
T	otal	140,48		164,6	160,3°	1 4,34

### M11 - Soutien à l'Agriculture Biologique

en M€						
		Maquette initiale	Maquette actualisée		notifié 2015-2019	solde 2020
<b>FEADE</b>	R (MAB)	28		38	35,31	2 60
<b>FEADE</b>	R (CAB)	20		30	30,31	2,69
Etat MA	AF	11		11,3	15,36	-4,06
Région I	Bretagne			1,7	2,84	-1,14
Agence	de l'Eau LB	2		8,4	9,60	-1,20
Agence	de l'eau LB EcoP			1,77	1,92	-0,15
CD22		0,5		0,5	0,25	0,25
CD29		0,5		0,5	-	0,50
UNION E UNANIE:	Total	42,00	62	2,37	65,28	- 3,11



# Rappels estimations dernières CAE





### Règles nationales pour la campagne 2020 :

- Reconduction annuelles possibles des engagements 5 ans de 2015:
  - <u>Il s'agit d'un nouveau contrat</u> d'un an, possible uniquement pour les bénéficiaires de contrats en 2015,
  - Certains TO ne sont pas prolongeables (ex : PRM, API...) CF. liste ci-après,
  - Une MAEC système évolution est reconductible une année en maintien de même niveau,
  - Une CAB ou une MAB arrivant à terme (quelque soit sa durée) est reconductible une année en maintien
  - Pour les reconductions annuelles, les engagements juridiques et comptables sont d'1 an,
- Pour les nouveaux contrats, les engagements juridiques et comptables sont de 5 ans.





Nom du TO	Description du TO	Précisions sur la mise en œuvre des prolongations d'engagements
COUVER03	Enherbement sous cultures ligneuses pérennes	
COUVER11	Entretien des couverts naturels efficaces sur les interrangs de vigne	
COUVER16	Broyage et enfouissement des pailles de riz	Le broyage et éparpillage des pailles à réaliser l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée	Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	Le diagnostic du contrat initial est utilisé pour la prolongation des engagements. Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente	Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_08	Entretien des prairies remarquables par fauche à pied	Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_09	Amélioration de la gestion pastorale	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien par pâturage est obligatoire l'année de la prolongation des engagements. Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_10	Gestion de pelouses et landes en sous-bois	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements.  La réalisation des travaux d'etretien est obligatoire l'année de la prolongation des engagements.  Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_11	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides	





HERBE_12	Maintien en eau des zones basses de prairies	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements.  Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
HERBE_13	Gestion des milieux humides	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements.  Si le paramétrage régional du nombre d'années de fauche est inférieur à 5, la fauche est interdite l'année de la prolongation des engagements.  Si le paramétrage régional du nombre d'années de pâturage est inférieur à 5, le pâturage est interdit l'année de la prolongation des engagements.  Le renouvellement par un travail superficiel du sol est interdit sur les parcelles engagées l'année de la prolongation des engagements.
IRRIG_01	Surfaçage annuel assurant une lame d'eau constante dans les rizières	
IRRIG_03	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	
IRRIG_06	Faux semis assurant une destruction des adventices dans les rizières	
IRRIG_07	Semis à sec des rizières pour une gestion de l'eau défavorable aux adventices	
LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des haies, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
LINEA_02	Entretien d'arbres isolées ou en alignement	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des arbres, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
LINEA_03	Entretien des ripisylves	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des ripisylves, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.

# X

LINEA_04	Entretien des bosquets	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des bosquets, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
LINEA_05	Entretien mécanique de talus enherbés au sein des parcelles cultivées	
LINEA_06	Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation des fossés et canaux en marais, et des béalières	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation des fossés et canaux en marais, et des béalières, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
LINEA_07	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des mares et plans d'eau, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
LINEA_08	Entretien de bande refuge sur prairies	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements. L'entretien des bande refuge sur prairies, conformément aux techniques du plan de gestion, est obligatoire l'année de la prolongations des engagements.
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	Faire établir le plan de localisation des zones par l'autorité compétente l'année de la prolongation des engagements.
MILIEU02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation	
MILIEU03	Entretien des vergers haute tiges et prés vergers	
MILIEU04	Exploitation des roselières favorables à la biodiversité	
MILIEU10	Gestion des marais salants (type Île de Ré)	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements.
MILIEU11	Gestion des marais salants (type Guérande)	Le plan de gestion du contrat précédent est utilisé pour la prolongation des engagements.
OUVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	L'élimination des ligneux et autres végétaux est obligatoire l'année de la prolongation des engagerments



sol
t initial
de la
s du
t initial
de la
s du
t t t







Synthèse des mesures prolongeables 1 an ou non prolongeables

MAJ à faire

Mesure prolongeable	mesure non prolongeable
HA01	API
HA02	GC01
HE01	GC02
HE02	GC10
HE03	GC11
HE04	GC12
HE05	GC20
HE06	GC30
HE10	GC32
HE11	HE08
HE12	HE15
HE17	HE16
HE18	ZH2B
HE19	PRM
HE20	
TL01	
VE01	
Mesures systèmes	







Modalités de gestion financière de la transition prévue dans le <u>projet</u> de règlement de transition

#### MAEC et BIO

							2022	-2027		
		2014-2021								
		Période de c		chevaucheme	ent pour les					
					paiements					
annuité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
payée en	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAB 2018 - Hexagone (selon région)										
CAB 2019 - Hexagone (selon région)										
CAB 2020 - Hexagone (selon région)										
MAEC-MAB 2019b 5 ans										
MAEC- MAB 2020 5 ans										
MAEC- MAB 2020 1 an										
MAEC - MAB -2021 (1 an)										
MAEC - MAB CAB 2021 (5 ans)							us réserve de	la durée des		
nouveaux contrats du PSN										

En jaune: annuités à la charge du FEADER 2014-2020.

En saumon / période de chevauchement : annuités portées à la charge de la tranche annuelle et du FEADer 2014-2020

En vert:les annuités à la charge du FEADER 2022-2027, conformément à la clause de "carry over" de la proposition du Rgt de Transition



							2022	-2027		
		2014-2	2021							
				Période de	chevaucheme	ent pour les				
					paiements					
annuité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
payée en	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAB 2018 - Hexagone (selon région)										
CAB 2019 - Hexagone (selon région)										
CAB 2020 - Hexagone (selon région)										
		_								
MAEC-MAB 2019b 5 ape										
MAEC- MAB 2020 5 ans					-					
MAEC MAB 2020 1 an										
MAEC - MAB -2021 (1)										
MAEC - MAP - AB 2021 (5 ans)							us réserve de	la durée des		
nor veaux contrats du PSN										

### Rappel des besoins à couvrir des années précédentes :

CAB 2018 : non engagé 3,4 M€ (annuités 2021 et 2022) tous financeurs confondus

- AELB : 1 M€ déjà abondé

- FEADER: 0,45 M€

- Etat : 1,9 M€

CAB 2019 : FEADER reporté 1,2 M€ (3 annuités)

MAEC et MAB 2019 : FEADER reporté 0,55 M€ (1 annuité)







### Agriculture biologique

Estimation besoin CAB

Ouverture à tous : 10,6 M€ pour 5 annuités, environ 8 000 ha,

**Estimation besoin MAB:** 

Sortants de CAB et de MAB : 3,5 M€ pour 1 annuité, environ 26 000 ha





### **Estimations MAEC système:**

Prolongations annuelles (4 scenarios) :

mesure	au fil de l'eau S	cenario 1	Scenario 2	Scenario 3
SPE1	1 047 756 €	667 255 €	777 542 €	871 138 €
SPE2	1 614 131 €	1 048 170 €	1 048 170 €	1 233 098 €
SPE3	457 998 €	359 537 €	296 801 €	359 537 €
SPM1	7 735 398 €	4 781 535 €	5 486 953 €	6 106 974 €
SPM2	2 338 062 €	1 415 386 €	1 415 386 €	1 655 427 €
SPM3	424 011 €	307 700 €	256 804 €	307 700 €
Total général	13 687 643 €	8 637 237 €	9 339 310 €	10 597 279 €

Scenario 1 : plafond à 5 000 € pour tout le monde

Scenario 2 : plafond dégressif (6 000 € en SP1, 5 000 € en SP2 et 4 000 € en SP3)

Scenario 3 : plafond dégressif (7 000 € en SP1, 6 000 € en SP2 et 5 000 € en SP3)

Nouveaux contrats 5 ans :

- 2 M€: ouverture uniquement aux JA et en BV AV





### **Estimations MAEC localisées:**

- PRM : 1 500 UGB\*200€\*5 ans : 1,5 M€ => prolongations à périmètre constant
   + nouveaux engagements
- API : 11 000 ruches\*21€\*5 ans : **1,15 M**€
- Contrats MAEC prolongeables 1 an : 0,5 M€
- Pas d'ouverture de nouveaux contrats 5 ans pour les autres MAEC





### Agriculture biologique

Estimation besoin CAB => identique à 2020

Ouverture à tous : **10,6 M€ pour 5 annuités**, environ 8 000 ha,

Estimation besoin MAB => Identique 2020 + nouveaux sortants CAB et MAB

Sortants de CAB et de MAB : 3,5 M€ (2015) + 1,8 M€ (2016) = 5,3 M€ pour 1 annuité, environ 39 000 ha



### **Estimations MAEC système:**

\* Besoin identique à 2020 (reconduction annuelle des engagements 2015)



Reconduction annuelle des engagements 2016 :

mesure	au fil de l'eau	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
SPE1	912 085 €	426 762 €	505 979 €	581 837 €
SPE2	1 160 613 €	497 228 €	497 228 €	591 482 €
SPE3	2 208 462 €	1 028 943 €	827 131 €	1 028 943 €
SPM1	29 049 €	19 533 €	19 533 €	22 533 €
SPM2	1 156 970 €	666 101 €	751 610 €	822 457 €
SPM3	423 347 €	213 848 €	213 848 €	251 085 €
Total général	7 145 244 €	3 580 349 €	3 407 656 €	4 026 270 €



<sup>\*</sup> Nouveaux contrats 5 ans (identique 2020):

<sup>- 2</sup> M€ : ouverture uniquement aux JA et en BV AV



# \*

# Perspectives 2021

### **MAEC**

### Estimations MAEC localisées :

- \* PRM: sortants contrats 2016
- \* API: sortants contrats 2016
- \* Contrats MAEC prolongeables 1 an : 0,5 M€
- \* Pas d'ouverture de nouveaux contrats 5 ans pour les autres MAEC



# Merci de votre attention

